

# PLAN PASTORAL TERRITORIAL DES VOLCANS D'Auvergne

## ANIMATION GENERALE – ANNEE 2022



### EN BREF...

**Enjeux** : animer et mettre en œuvre le Plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne

**Période de réalisation** : mars 2022 – mars 2023

**Prestataire** : Auvergne estives

**Coût** : 17 998 € TTC financés à 50,4% par les fonds européens FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et 29,6% par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

### POURQUOI CETTE ANIMATION ?

L'enquête pastorale réalisée en 2020 sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a permis de dresser une carte d'identité du pastoralisme local. Outre l'identification de ses typicités, elle a permis de recenser les besoins des estives collectives et des autres acteurs locaux pour améliorer la gestion de ces territoires partagés. Le plan pastoral territorial 2022 – 2027 qui en découle doit permettre de répondre à une partie de ces besoins. Pour cela, un appui administratif et technique des acteurs est dispensé par le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (maître d'ouvrage) et Auvergne estives (animateur). L'appui financier est fourni par les fonds européens FEADER, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et les conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

### COMMENT S'EST DEROULEE L'ANIMATION ?

Cette 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre a eu vocation à assurer le lancement du dispositif sur plusieurs axes :

- > **Faire connaître ce dispositif** auprès du territoire et notamment des estives collectives existantes et potentielles, premières concernées ;
- > **Organiser la gouvernance** : maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, animation d'Auvergne estives, mobilisation des acteurs du territoire sur l'instruction technique (comité technique) et politique (comité de pilotage) des dossiers présentés et de leur adéquation avec la stratégie du Plans pastoral territorial ;
- > **Initier les 1<sup>ères</sup> actions d'animation** : ces instances de gouvernance ont entériné le lancement des marchés publics relatifs à l'animation pour la « structuration du foncier pastoral » et la « structuration de collectifs pastoraux » ; par ailleurs, les échanges relatifs à l'usage d'une signalétique pastorale pour améliorer la conciliation des usages ont débuté

